

Scrutin référendaire
Maison des arts et des lettres

Question référendaire

«Approuvez-vous la résolution CA12 090105 accordant, pour l'emplacement constitué du lot 2496751 du Cadastre du Québec et situé aux 1105 à 1239, boulevard Gouin Est, l'autorisation de construire à certaines conditions la Maison des arts et des lettres sur les ruines de l'ancien externat Sainte-Sophie, et ce, en dérogation aux dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) relatives à la hauteur maximale en mètres et en étages?».